

Date Convocation 09/04/2024	<p>Le 16 avril Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 21 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 2 : Corinne VERGNAUD LEBRIS et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 4 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 09/04/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 21 - procurations 02 - absents 04	

103-SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE : CONVENTION DE MISE EN PLACE ET D'ENTRETIEN AVEC TRIVALIS

Rapporteur : Isabelle CADOU

Une convention entre le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée (TRIVALIS), la commune de l'île d'Yeu et les bénéficiaires du site de compostage partagé a pour objet de définir les modalités du dispositif de compostage domestique qui propose une solution de pratique du compostage sous une forme collective.

Avec le compostage individuel, cette solution permet d'offrir à l'ensemble des foyers, l'opportunité de gérer autrement leurs déchets.

L'intérêt environnemental : réduction du volume des ordures ménagères, valorisation des déchets organiques en amendement naturel, sensibilisation des résidents aux problèmes environnementaux.

La loi AGEC fixe une obligation de tri à la source de tous les producteurs de biodéchets au 31 décembre 2023.

Il faut diminuer la fraction des biodéchets présents dans les ordures ménagères, qui représentent environ 40% du poids de ces déchets.

Le compostage collectif est aussi un vecteur de lien social dans la mesure où il favorise la rencontre et la coopération des résidents autour d'un projet commun et durable.

La commune de l'île d'Yeu souhaite promouvoir et soutenir le développement du compostage sous toutes ses formes.

Le projet de convention, annexé à la présente délibération, a pour objet de déterminer les engagements de Trivalis, de la commune de l'île d'Yeu en charge de la collecte et des bénéficiaires lors de la mise en place de composteurs partagés.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **APPROUVE** la convention de mise en place et d'entretien de site de compostage partagé
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention jointe en annexe et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU